

IL EST TEMPS DE CRAQUER UNE ALLUMETTE...

L'Incubateur d'AVOCATS.BE, cela vous dit déjà quelque chose ? *Émile & Ferdinand* est parti à la rencontre de Jean-Pierre Buyle et de son équipe qui ont décidé de créer un incubateur spécialement dédié aux besoins des avocats. Leur objectif est d'aider le barreau à y voir clair, à comprendre et à innover.

Les temps changent. À côté du rôle classique de régulateur, AVOCATS.BE est devenu, depuis quelques mois, un entrepreneur en matière de services informatiques. Nous avons lancé une centaine de nouveaux logiciels de gestion des Ordres. D'autre part, notre institution s'est vue confier une tâche importante d'informatisation de la justice : RegSol, DPA, e-Box, e-Deposit, e-Payement... Tous ces projets sont en cours de réalisation.

Les outils de production de nos cabinets sont touchés par l'automatisation, la robotisation, la numérisation et petit à petit par l'intelligence artificielle.

Ces évolutions techniques sont irrésistibles. Le marché des legal technology est en pleine expansion. Nous ne pouvons pas y être indifférents. C'est une opportunité pour la profession et une chance pour nos clients. Il est temps de craquer une allumette et de prendre en main notre avenir.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer un incubateur spécialement dédié aux besoins des avocats. Notre objectif est d'aider le barreau à y voir clair, à comprendre, à innover et à mieux servir les clients.

Nous voulons diffuser la connaissance sur la numérisation du droit pour les avocats. Nous voulons promouvoir l'innovation au sein des barreaux. Nous voulons encourager les avocats à travailler avec des legal tech qui adhéreront à une charte éthique pour un marché du droit en ligne, respectueux de nos valeurs : qualité, sécurité, secret professionnel, conflits d'intérêts, responsabilité, ...

Ce projet innovant sera géré par une équipe de jeunes avocats wallons et bruxellois. Je les remercie infiniment pour leur engagement exemplaire, leur audace et leur détermination à faire avancer notre profession.



**Jean-Pierre
Buyle**

Président d'AVOCATS.BE



De gauche à droite : Alexiane Wyns, Essya Kastally, Adrien van den Branden, Naël El Berkani, Florian Ernotte et Julie Neuray

L'Incubateur, c'est quoi exactement ?

L'Incubateur d'Avocats.be a pour objectif de placer l'avocat au cœur de l'innovation. Cet objectif est assuré par la mise en œuvre de trois missions principales : diffuser la connaissance sur le digital parmi les avocats; promouvoir l'innovation au sein de la profession d'avocat et partager l'information vers le monde extérieur.

Comment est née cette initiative tournée vers l'innovation ?

L'Incubateur a été créé sur base d'un constat : le digital est un phénomène irrésistible qui transforme tous les secteurs de la société, y compris les avocats, et un diagnostic : trop peu d'avocats en Belgique sont sensibilisés par rapport aux profondes implications que le digital entraîne sur la profession d'avocat.

Ce constat et ce diagnostic ont été révélés à l'occasion de la conférence « Électrochoc Numérique » qui a eu lieu en décembre 2016. De cette conférence ont émergé plusieurs idées, donc celle de créer un Incubateur pour Avocats.be, sur le modèle d'initiatives similaires qui ont vu le jour en France notamment.

Quels sont les pôles d'activité qui constituent l'Incubateur ?

Les missions de l'Incubateur se traduisent concrètement par la mise en œuvre d'un certain nombre de projets. Tout d'abord, deux événements majeurs seront organisés :

Premièrement, le 14 décembre prochain aura lieu la Cérémonie de Remise des Prix de l'innovation. Des projets innovants dans le domaine du droit seront récompensés, à la fois dans la catégorie "LegalTech" et dans la catégorie "Avocat".

Deuxièmement, au début de l'année 2018, une conférence sera organisée sur un thème lié à l'innovation. Nous pensons à un thème tel que les nouveaux business modèles du droit ou l'intelligence artificielle appliquée au droit. L'objectif est d'informer les avocats sur les évolutions majeures qui impactent aujourd'hui la profession d'avocat.

À côté de ces événements, où nous espérons voir affluer le plus de monde possible, nous développerons un certain nombre d'initiatives innovantes.

Par exemple, nous réfléchissons activement à l'élaboration d'une charte éthique à destination des acteurs du droit. L'idée ici est d'inviter les entreprises LegalTech à suivre un certain nombre d'engagements tirés de la déontologie et adaptés à la réalité des relations entre ces entreprises et les justiciables (par exemple, en matière de conflits d'intérêts, de confidentialité, etc.).

Nous élaborons également un comparateur des solutions logicielles des avocats. Partis du constat que les avocats éprouvaient beaucoup de difficultés à s'y

retrouver dans toutes les fonctionnalités offertes par les fournisseurs de logiciels de cabinets d'avocats (entreprise resource planning, content management system, intranets, etc.), ce comparateur vise à aider les avocats à choisir la solution qui convient à leur déontologie et à améliorer la transparence.

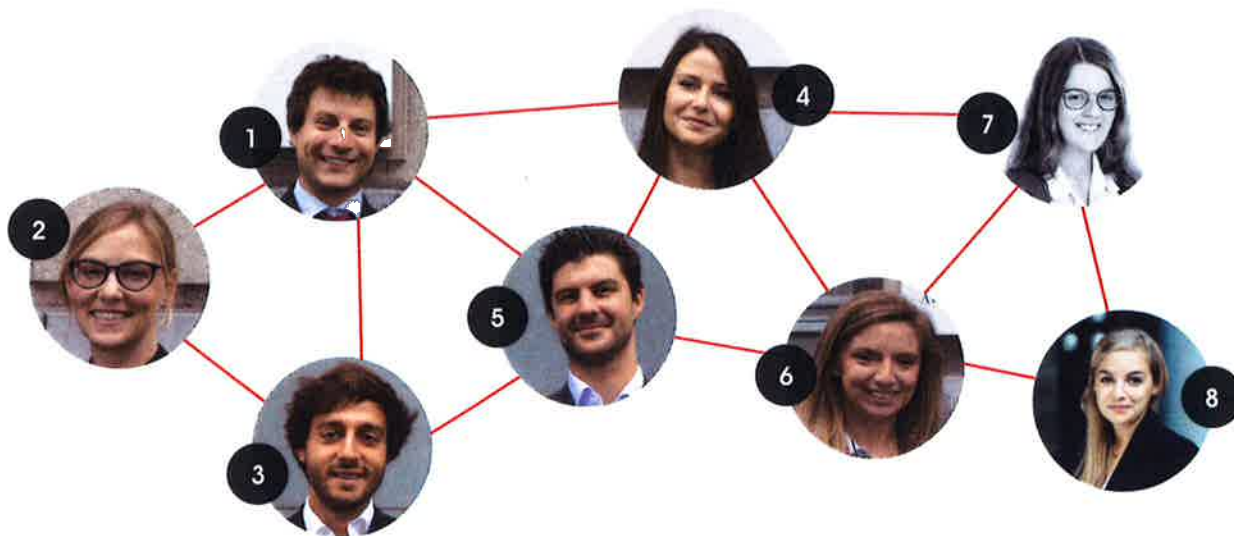
Enfin nous développons un site internet dédié à l'Incubateur et venons de lancer notre groupe LinkedIn. Ces outils serviront à relayer les informations touchant au droit et à l'innovation.

Quels barreaux vont être concernés par l'Incubateur ?

L'Incubateur étant une émanation d'Avocats.be, tous les barreaux de Belgique francophones et germanophones sont concernés. Les trois ressorts des cours d'appel (Bruxelles, Liège et Mons) sont par ailleurs représentés dans la composition de l'Incubateur. L'Incubateur est constitué de deux organes. Le Conseil de supervision, composé d'Olivier Haencour (barreau de Mons), Pierre Henry (barreau de Verviers) et Stanislas van Wassenhove (barreau de Bruxelles), préside aux bonnes destinées des missions de l'Incubateur. Le Comité, composé de jeunes avocats inscrits dans différents barreaux, s'occupe du day-to-day de l'Incubateur et de la mise en œuvre des différents projets.



POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LES MEMBRES ACTUELS DU COMITÉ DE L'INCUBATEUR ?



1. Adrien van den Branden

Adrien a prêté serment en octobre 2014 et est inscrit au Barreau de Bruxelles. Il se spécialise dans le droit des TIC, conseillant des clients belges et internationaux sur tous les aspects liés à la protection des données à caractère personnel, les licences sur logiciels, l'architecture cloud, le commerce électronique et la cyber sécurité.

Pour l'Incubateur, Adrien est chargé des contacts avec l'extérieur. Il organise également la Cérémonie de Remise des Prix de l'Innovation.

2. Julie Neuray

Julie est inscrite au Barreau de Liège depuis 2009. Sa pratique est tournée vers le droit commercial, le droit des sociétés, la transmission des entreprises, le recouvrement de créances et la rédaction de contrats au sens large. Elle est également médiatrice agréée en matière civile et commerciale.

Au sein de l'Incubateur, Julie est chargée de mettre en place le comparateur de logiciels à destination des avocats.

3. Naël El Berkani

Naël a prêté serment en septembre 2014 et est inscrit au Barreau de Bruxelles. Il pratique le droit des sociétés, le droit des fusions et acquisitions et le droit des transactions commerciales.

Naël est en charge du projet d'élaboration de la charte éthique à destination des nouveaux acteurs du droit.

4. Essya Kastally

Essya est inscrite au Barreau de Bruxelles, et ce de depuis 2014. Elle pratique le droit immobilier, le droit de la construction, le droit de baux, le droit commercial, le droit des entreprises, le droit des contrats et de la distribution et le droit bancaire et du crédit.

Essya est chargée du secrétariat de l'Incubateur. Elle s'occupe également du projet d'élaboration de la charte éthique.

5. Florian Ernotte

Florian est inscrit au Barreau de Liège depuis octobre 2014. Il pratique le droit des entreprises en difficultés, le droit des sociétés, le droit commercial et le droit fiscal. Sensible aux questions des nouvelles technologies au sens large et à l'évolution que rencontre la profession d'avocat, il a intégré la Commission Communication du Barreau de Liège et la Commission technologies de l'information et de la communication commune aux Barreaux de Liège, Verviers et Huy en septembre 2016.

Au sein de l'Incubateur, Florian s'occupe de l'animation du groupe LinkedIn.

6. Alexiane Wyns

Alexiane est inscrite au Barreau de Bruxelles depuis 2011 et pratique le droit de l'entreprise au sens large. Elle a développé des compétences en matière de conseil et de contentieux, en droit des sociétés, fusions et acquisitions, crowdfunding et droit commercial. Entre autres activités, Alexiane anime une chaîne YouTube où elle publie quotidiennement des vidéos éducatives sur des questions juridiques.

Alexiane s'occupe de l'organisation de la conférence de l'Incubateur sur le thème de l'innovation.

7. Victoria Renson

Victoria a prêté serment en septembre 2014 et est inscrite au Barreau de Verviers. Elle pratique le droit des sociétés, le droit commercial ainsi que le droit pénal général.

Au sein de l'Incubateur, Victoria s'occupe des questions au croisement de la déontologie et de l'innovation.

8. Carol Evrard

Carol a prêté serment en 2014 et est inscrite au Barreau de Bruxelles. Elle pratique le droit des technologies, de la propriété intellectuelle et de la protection des données. Son engouement pour l'innovation l'a poussée à rejoindre le projet de l'Incubateur.